

Eléments de réflexion pour la préparation du colloque 2014 de la CPU

Les universités et l'innovation, agir pour l'économie et la société

La permanence de la crise économique mondiale amène les Etats à s'interroger sur le degré de performance de leur système d'innovation. Ainsi, la *formation et la recherche* se retrouvent-elles placées au cœur même des débats sur la dynamique de la compétitivité par l'innovation.

Les réformes engagées depuis plus d'une dizaine d'années et celles en cours dans le monde visent toutes à développer des dispositifs permettant d'accroître les activités de transfert et d'innovation. Le programme Horizon 2020 de l'Union européenne s'inscrit précisément dans cette stratégie.

En France, depuis la loi de 1999 sur l'innovation et la recherche, une prise de conscience croissante du caractère stratégique de l'innovation, au croisement de la politique de soutien à la recherche et de la politique industrielle, a conduit les gouvernements à engager une série de mesures visant à renforcer la valorisation de la recherche publique et les transferts de savoir entre le monde académique et le tissu industriel. Plus récemment, des investissements d'avenir ont ainsi été élaborés et mis en place pour fédérer les divers acteurs (universités, grandes écoles, laboratoires de recherche, pôles de compétitivité, Instituts Carnot, SATT, IRT...), ou pour améliorer les mécanismes de financement (crédit d'impôt recherche, ANR, BPI...).

Aujourd'hui, le Gouvernement affiche une très forte volonté de renforcement de ces actions à travers les analyses et les recommandations de nombreux rapports et par les décisions prises en faveur du développement de l'innovation.

Ce foisonnement d'initiatives traduit la volonté de structurer des espaces communs de la connaissance, de la créativité et de la production, capables de réunir des organisations et des acteurs différents. C'est cette ambition de faire cohabiter universités et écoles, organismes de recherche, entreprises et collectivités dans un environnement propice et stable, qu'exprime la notion souvent utilisée d'écosystème d'innovation.

Par ailleurs, l'enjeu de la maîtrise des « retombées » de la recherche scientifique s'étend bien au-delà de l'innovation technologique. Elle est désormais un concept large et ouvert qui s'étend à toute l'innovation sociale.

Les universités sont ainsi conduites à prendre en charge l'ensemble de ces dimensions à partir de toute la qualité scientifique rendue possible par leurs richesses disciplinaires.

Cette mission est d'ailleurs fortement réaffirmée au sein du Code de la Recherche et par la loi du 22 juillet 2013, laquelle précise que la mission relative à la recherche scientifique et technologique, la diffusion et la valorisation de ses résultats au service de la société « *repose sur le développement de l'innovation, du transfert de technologie lorsque celui-ci est possible, de la capacité d'expertise et d'appui aux associations et fondations, reconnues d'utilité publique, et aux politiques publiques menées pour répondre aux défis sociétaux, aux besoins sociaux, économiques et de développement durable.* »

C'est dans ce contexte national et international très particulier que la CPU, à l'occasion de son colloque annuel 2014, s'interrogera précisément sur la manière dont les établissements d'enseignement supérieur et de recherche sont en capacité de renforcer leur stratégie d'innovation.

- Comment par la valorisation des connaissances qu'ils produisent, par la qualité et la rigueur de leurs recherches et de leurs formations, les établissements d'enseignement

supérieur et de recherche favorisent-ils l'émergence, la réalisation et l'exploitation de projets innovants et d'avenir ?

Cette question centrale en appelle d'autres.

Si le processus intellectuel de l'innovation est proche de celui de la recherche, par le renouvellement de la manière d'appréhender des problèmes souvent bien connus pour générer des solutions inattendues, en sciences, l'invention et la découverte ne sont pas des innovations.

La transformation d'une idée ou d'une invention en innovation fait intervenir tout un éventail d'activités de validation et d'adaptation à travers un processus long, complexe et non linéaire, rendant nécessaires différentes phases : maturation, transformation, essais, design, marketing, commercialisation... En d'autres termes, il peut y avoir un fort développement de connaissances sans qu'il y ait pour autant des systèmes propices aux innovations.

- Comment les établissements d'enseignement supérieur et de recherche peuvent-ils créer ou soutenir les environnements bénéfiques à l'innovation issue de croisements entre formation, recherche, industrie, culture, services ?
- Quelles sont les véritables marges de manœuvre des établissements pour remplir leurs missions fondamentales de formation et de recherche et assurer leur rôle économique et social ?

Les politiques publiques, tant européennes que nationales ou régionales, semblent aujourd'hui partager le même objectif : promouvoir des territoires innovants pour bénéficier de la croissance économique qui devrait en découler. Or, les territoires et les établissements d'enseignement supérieur et de recherche ne sont pas égaux face à ces développements.

- Comment les universités gèrent-elles leur implantation dans un territoire donné et la mise en œuvre de leur politique de recherche et d'innovation ? Inversement, comment les régions cherchent-elles à fixer ou promouvoir ces politiques sur leur territoire ? Quel équilibre national trouver entre stratégie de différenciation et stratégie de concentration ?

Depuis la loi sur l'innovation et la recherche, de très nombreuses dispositions ont été mises en place pour faciliter l'investissement des personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche dans le transfert des résultats de la recherche publique vers l'entreprise privée ainsi que les moyens d'aide à la création d'entreprises innovantes.

Aussi, depuis plusieurs années, des progrès ont-ils été accomplis dans le sens d'une meilleure sensibilisation des établissements et des chercheur-e-s aux opportunités offertes par le développement de collaborations plus étroites avec les entreprises. Une dynamique s'est mise en place, comme l'atteste par exemple l'accroissement continu du nombre de brevets déposés. Des laboratoires associant des équipes de chercheur-e-s publics et privés ont été et sont créés.

Toutefois, si les mobilités et les échanges humains constituent un des modes les plus efficaces du transfert et de l'innovation, peu d'évolutions majeures dans ce domaine ont pu être observées.

Les contraintes et les freins pesant sur une meilleure performance de l'enseignement supérieur et de la recherche en matière d'innovation sont connus et rappelés dans les « 15 mesures pour une nouvelle dynamique de transfert de la recherche publique, levier de croissance et de compétitivité » présentées, en novembre 2012, par la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche : non prise en compte des activités de transfert de valorisation dans les carrières de chercheur-e-s, mobilité insuffisante des chercheur-e-s, nombre insuffisant d'étudiants en alternance, cursus de formation encore trop académiques, y compris dans les filières les plus orientées vers l'entreprise,...

- Quelles actions concrètes pour prendre en compte et valoriser les activités de transfert dans les carrières et aller au-delà du discours velléitaire ? Quels dispositifs mettre en

place pour mieux accompagner les acteurs de la recherche publique dans leur démarche de transfert ?

- Comment valoriser la prise de risque, le développement de projets inter et trans disciplinaires ? Et, surtout comment l'université peut-elle organiser la prise de risque ?

Enfin, comme le montrent les retours d'expérience et les études, la créativité et l'esprit d'entrepreneuriat sont d'une importance fondamentale dans le processus d'innovation. Aussi, la question du rapport entre innovation et formation ne cesse de se poser.

- Quels moyens mettre en place pour développer une politique d'enseignement favorisant la créativité, la transversalité et la prise de risque ?
- Comment former à l'esprit d'entrepreneuriat ? dans tous les cursus de formation faut-il mettre en place des programmes sur l'entrepreneuriat ?

Ainsi défini, le colloque comprendra des séances plénières portant sur les grands enjeux de l'innovation et des séances en ateliers où des thématiques plus précises seront approfondies. L'objectif est de démontrer par l'exemple que dans toutes les disciplines le transfert de la recherche a une portée et un impact majeur dans les activités humaines; de discuter des rôles et compétences de chacun; d'évaluer les ressources et les moyens disponibles pour favoriser l'innovation; d'identifier les conditions et les collaborations essentielles pour des innovations réussies.

La CPU entend apporter, avec ce colloque, sa contribution et ses propositions à la politique de recherche et d'innovation, contribuant à une société soucieuse de cohésion sociale et de développement dans sa diversité. Formation, recherche et innovation constituent un triptyque incontournable pour sortir de la crise économique et inscrire durablement l'avenir de la France dans une dynamique créative.